



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Moselle

Division des écoles

CHEFFE DE DIVISION
Patricia Villeneuve

Patricia.villeneuve@ac-nancy-metz.fr
03 87 38 63 41

1 rue Wilson - BP 31044
57036 METZ CEDEX 1

Metz, le 25 février 2026

Le directeur académique
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de la Moselle

à

Valérie Amann
Secrétaire académique SNE Lorraine

Objet : Courrier concernant la retraite progressive des directeurs d'école

Vous avez appelé mon attention sur la situation des directeurs d'école qui sollicitent une retraite progressive d'activité.

Je souhaite préciser que la retraite progressive, dans la fonction publique, est conditionnée à l'exercice préalable des fonctions à temps partiel. Or, le temps partiel est accordé sur autorisation et demeure subordonné aux nécessités de service.

S'agissant des directeurs d'école assurant la direction de quatre classes et plus, les responsabilités inhérentes à ces fonctions impliquent une présence régulière et une disponibilité pleine. Dans ce cadre, l'exercice à temps partiel n'est pas compatible avec les exigences attachées à ces missions.

Je reste naturellement attentif aux situations individuelles et aux perspectives d'accompagnement des personnels concernés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur académique

Mickaël CABBEKE